

CONVOCAATION A L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE

AMEN-BANK

S.A. AU CAPITAL DE 100.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –
R.C. : B176041996

Messieurs les actionnaires d'AMEN-BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 31 Mai 2010 à 16 heures au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009.
- 2- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2009.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2009.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2009.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2009.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence.
- 8- Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
- 9- Echéance de mandat d'un Commissaire Aux Comptes et Nomination d'un nouveau Commissaire Aux Comptes.
- 10- Emission d'Emprunts.
- 11- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN-BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

**POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**LE VICE PRESIDENT
AHMED EL KARM**